

Requête de mainlevée d'opposition

adressée au Juge de paix du/des district(s) compétent (for de la poursuite)

par (nom, prénom, adresse du créancier (domicile privé) et, cas échéant du mandataire) :

dans la poursuite (ordinaire, pour effets de change, en validation du séquestre N° ..., en réalisation d'un gage mobilier ou immobilier) N° ... de l'Office des poursuites d ...

dirigée contre (nom, prénom et adresse (domicile privé) du débiteur) :

Dans le cadre de la poursuite précitée, il est requis, avec suite de frais et dépens, la mainlevée

définitive au sens de l'art. 80 LP

Le créancier qui est au bénéfice d'un jugement exécutoire peut requérir du juge la mainlevée définitive de l'opposition.
Sont assimilées à des jugements:

1. les transactions ou reconnaissances passées en justice;
2. les décisions des autorités administratives de la Confédération ordonnant le paiement d'une somme d'argent ou la constitution de sûretés;
3. dans les limites du territoire cantonal, les décisions des autorités administratives cantonales relatives aux obligations de droit public (impôts, etc.), en tant que le droit cantonal prévoit cette assimilation.

provisoire au sens de l'art. 82 LP

Le créancier dont la poursuite se fonde sur une reconnaissance de dette constatée par acte authentique ou sous seing privé peut requérir la mainlevée provisoire.

Le juge la prononce si le débiteur ne rend pas immédiatement vraisemblable sa libération.

de l'opposition (totale / partielle) formée par le débiteur au commandement de payer

pour 1) Fr. plus intérêt à % depuis le

2) Fr. frais du commandement de payer N° ... (et du séquestre N° ...)

A l'appui de la présente requête, il vous est remis en annexe :

- (désignation des pièces justificatives assimilées à un titre de mainlevée telles que jugements, titres authentiques exécutoires, contrats, reconnaissances de dette, bulletins de commande, décisions administratives, actes de défaut de biens, certificats d'insuffisance de gage, etc.)
- l'original du commandement de payer, poursuite N° ...
- procuration (mandataire)

(Lieu et date)

(Signature)